



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/05/01/2026-05-18

Lettre recommandée AR

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de Monsieur **Jacques Aschenbroich**
Président du Conseil d'Administration

Paris, le 18/05/2026

Objet : Droits humains et non-discrimination : les engagements d'Orange exigent une réponse

Monsieur le Président du Conseil,

La CFE-CGC Orange souhaite vous faire part de son profond étonnement, et de sa vive préoccupation, face à **l'absence persistante de réponse au courrier adressé à Monsieur Vincent Lecerf concernant la situation des personnes LGBT+ au Sénégal** et les obligations d'Orange en matière de droits humains.

Ce silence ne peut être considéré comme un simple retard administratif. Il constitue un signal préoccupant. Il interroge directement la réalité des engagements affichés par Orange, notamment dans son Document d'enregistrement universel présenté à l'Assemblée Générale 2026, qui met en avant les principes de respect des droits humains, de non-discrimination, d'éthique et de responsabilité sociale.

La CFE-CGC Orange considère qu'un engagement en faveur des droits humains ne peut être ni sélectif, ni circonstanciel, ni soumis à la convenance politique, sociale ou religieuse d'un pays. La complexité d'un contexte local ne saurait constituer un prétexte à l'inaction, à l'ambiguïté ou au silence. Elle impose au contraire une vigilance renforcée, des garanties explicites et une parole claire.

Orange ne peut, d'un côté, affirmer dans ses documents institutionnels son attachement aux droits fondamentaux et, de l'autre, laisser sans réponse une interpellation portant sur une situation concrète de discrimination visant potentiellement les personnes LGBT+ dans un pays où le Groupe est présent.

Les droits humains ne sont pas une annexe de communication institutionnelle. Ils ne peuvent être mobilisés devant les actionnaires, dans le DEU ou dans les politiques RSE du Groupe, puis devenir silencieux dès lors qu'il s'agit de personnes LGBT dans un pays où le sujet dérange. À défaut, Orange prendrait le risque de donner le sentiment que certains droits sont pleinement défendus, tandis que d'autres seraient discrètement renvoyés aux contraintes locales. Une telle hiérarchie implicite serait contraire aux principes que le Groupe affirme publiquement défendre.

Le respect des droits humains et le principe de non-discrimination ne relèvent pas de la communication corporate. Ils constituent des obligations éthiques, sociales et managériales qui doivent produire des effets réels, y compris dans les filiales internationales du Groupe.

À cet égard, le Conseil d'administration ne peut se désintéresser de la manière dont les engagements du Groupe sont effectivement mis en œuvre dans les pays où Orange exerce ses activités. Sa responsabilité est précisément de veiller à la cohérence entre les principes affichés, les risques identifiés et les pratiques effectives.

Ce silence conduit nécessairement à s'interroger sur la perception qu'ont les membres du Conseil d'administration de la situation des personnes LGBT au sein du Groupe et dans ses filiales internationales. Considèrent-ils que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre relèvent de sujets secondaires, que l'entreprise pourrait traiter avec moins d'exigence que d'autres formes de discrimination ? Estiment-ils que les engagements de non-discrimination d'Orange peuvent être modulés selon les sensibilités locales, au risque de créer une hiérarchie implicite entre les droits fondamentaux ?

La CFE-CGC Orange ne peut accepter qu'un doute s'installe sur ce point. **Le Conseil d'Administration doit lever toute ambiguïté : les salariés LGBT d'Orange, où qu'ils travaillent, doivent bénéficier de la même protection, de la même considération et des mêmes garanties que l'ensemble des salariés du Groupe.**

À défaut d'une réponse claire, l'absence de réaction pourrait être interprétée comme une forme de tolérance à l'égard d'un traitement différencié des personnes LGBT+ selon les pays. Une telle impression serait particulièrement préoccupante pour un Groupe qui revendique publiquement son attachement aux droits humains.

Cette absence de réponse est d'autant plus surprenante que les plus hautes autorités de l'Etat, se sont insurgés contre les violences et humiliations subies par les personnes LGBT+ notamment en la personne de **Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, Yaël Braun-Pivet : « Emprisonner quelqu'un pour qui il est, pour qui il aime, ce n'est pas une question culturelle. C'est une violation des droits humains »**

La CFE-CGC Orange vous demande donc d'intervenir sans délai afin qu'une réponse circonstanciée soit apportée au courrier adressé à Monsieur Vincent Lecerf.

Nous demandons également que le Groupe précise clairement :

- **les garanties mises en place pour protéger les salariés LGBT+ dans l'ensemble des pays où Orange est présent, y compris au Sénégal ;**
- les consignes données aux directions locales en matière de non-discrimination et de protection des droits fondamentaux ;
- les dispositifs permettant à un salarié concerné de signaler une situation de discrimination ou de risque sans s'exposer à des représailles ;
- la manière dont Orange contrôle concrètement l'application de ses engagements droits humains dans ses filiales internationales ;
- le rôle du Conseil d'administration dans le suivi de ces risques.

Il ne serait pas acceptable que les engagements droits humains d'Orange soient opposables uniquement dans les pays où leur mise en œuvre ne soulève aucune difficulté. C'est précisément dans les contextes les plus sensibles que leur portée doit être démontrée.

Nous attendons donc une réponse écrite, claire et circonstanciée. À défaut, nous serions conduits à considérer que le silence du Groupe constitue un écart préoccupant entre les engagements publics d'Orange et leur mise en œuvre effective.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'expression de notre considération distinguée.

Patrice Seurin
Délégué Syndical Central CFE-CGC



Pascale Thorand
Secrétaire Nationale Egalité professionnelle



PJ : lettre adressée au DRH, Monsieur Lecerf

Copies :

- Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée Nationale
- Madame Aurore Bergé, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations